



**Déclaration orale**  
**Pré-session 45, Examen Périodique Universel du Congo**  
**Genève, 30 novembre 2023**

**1- Introduction et présentation de l'organisation**

Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle Joseph BIKIE LIKIBI et je représente le Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture (REIPER). Composé de 22 associations, le REIPER a pour but d'apporter une réponse concertée et efficace aux problématiques des enfants en rupture.

**2- Consultations pour la préparation de cette déclaration et du rapport**

Notre rapport, co-écrit avec Apprentis d'Auteuil et la Fondation Apprentis d'Auteuil International, a été préparé avec l'ensemble des membres du REIPER ainsi que les enfants qu'ils accompagnent. 198 enfants ont été consultés

**3- Plan de la déclaration**

Mon intervention évoquera le système de protection de l'enfance, les violences faites aux enfants, l'administration de la justice pour mineurs, le droit à la santé et à l'éducation ainsi que les droits des enfants autochtones, en situation de handicap et de rue.

**I. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS ET AMELIORER L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE POUR MINEURS**

**A. Suivi des cycles précédents de l'EPU**

Lors du précédent EPU, le Congo a accepté **16 recommandations** en matière de lutte contre les violences, les châtiments corporels, la traite, et les pratiques préjudiciables, et **une** recommandation pour améliorer l'accès à la justice.

**B. Développements depuis le dernier examen**

La loi n°04-2010 du 14 juin 2010 portant sur la protection de l'Enfant a été une avancée majeure dans la mise en place d'un système de protection de l'Enfant dans le pays. Cependant, les textes d'application de cette loi se font attendre, plus de 10 ans après sa promulgation.

Les châtiments corporels et les mauvais traitements perdurent, aussi bien dans les foyers familiaux, les écoles que dans les commissariats de police. Selon l'UNICEF<sup>1</sup>, 8 enfants sur 10 subissent dans le pays au moins une forme de violence physique, sexuelle ou émotionnelle.

---

<sup>1</sup> Etude sur les violences de genre et les violences en ligne en milieu scolaire, République du Congo, 2019

Le REIPER observe la multiplication de violences de la part des agents de l'Etat à l'encontre des enfants, principalement ceux en situation de rue qui sont victimes de rafles et d'arrestations arbitraires sans poursuites judiciaires.

De plus, les mineurs sont traités au même niveau que les adultes dans les commissariats et milieux carcéraux où ils sont victimes de violence, laissés sans soins médicaux adéquats et sans perspective de réinsertion. Nos équipes constatent régulièrement le non-respect des délais de la garde à vue (24h) dans les commissariats, des détentions préventives abusives dans les prisons, et l'absence d'assistance juridique pour les enfants.

L'absence d'un organe permanent chargé de coordonner la mise en œuvre et l'application effective des politiques, programmes et mesures en faveur des enfants et l'insuffisance du nombre de juges pour enfants et des moyens alloués constituent un problème majeur.

### **C. Ainsi, nous recommandons à la République du Congo de :**

- ✓ Signer et publier les décrets et arrêtés d'application de la loi n°04-2010 portant protection de l'Enfant, et s'assurer de son application en y allouant les budgets nécessaires et en la diffusant auprès des fonctionnaires et de toute la population dans les langues adaptées ;
- ✓ Assurer l'application des sanctions fixées par la loi pour les auteurs de violences à l'encontre des enfants y compris les violations de droits en matière de garde à vue et de détention préventive ;
- ✓ Former les magistrats et forces de police aux droits de l'enfant, pourvoir les tribunaux pour enfants de moyens supplémentaires, créer des brigades de police spécifiques et des cellules et quartiers distincts séparés et adaptés aux mineurs en détention, financer leur défense légale et les accompagner dans leur réinsertion.

## **II. ÉDUCATION, SANTÉ ET HANDICAP**

### **A) Suivi des cycles précédents de l'EPU**

En 2018, le Congo a accepté **6 recommandations** pour améliorer l'accès à l'éducation, notamment pour les filles, **4 recommandations** portant sur **l'accès à la santé des enfants** et **6 recommandations** pour la mise en œuvre des droits des enfants en situation de handicap.

### **B) Nouveaux développements depuis le dernier examen**

Le manque d'investissement de l'Etat conséquent ne permet pas d'assurer ni la gratuité annoncée ni la qualité de l'éducation. En effet, 53% des enseignants non qualifiés<sup>2</sup>. Le ratio élèves/enseignants est très élevé, et le nombre de salles de classe est insuffisant.<sup>3</sup> Sans soutien de la société civile, les enfants issus de familles en situation de précarité n'ont pas accès à l'éducation.

Les services de santé publics manquent souvent de moyens humains, techniques et financiers pour rendre accessibles et gratuits les soins aux enfants.

Les enfants en situation de handicap sont souvent victimes de discriminations et violences. La pression sociale sur les familles mène à l'exclusion, l'enfermement des enfants et parfois l'infanticide. Leur prise en charge médicale spécialisée étant trop coûteuse pour les familles, l'accès aux soins incombe souvent à la société civile sans appui de l'Etat.

---

<sup>2</sup> Recensement biométrique des enseignants réalisé en 2022 et 2023 qui dénombre 10883 enseignants bénévoles contre 6084 fonctionnaires et 6084 enseignants finalistes.

<sup>3</sup> Stratégie Sectorielle de l'Education (SSE) 2021-2030

**C) Ainsi, nous recommandons de :**

- ✓ Veiller à l'application des dispositions légales en matière de gratuité de l'éducation, garantir des conditions d'enseignement convenables et une égalité de droits et d'accès à l'éducation aux filles et aux garçons et aux enfants particulièrement vulnérables ;
- ✓ S'assurer que les budgets des institutions de santé permettent la gratuité des soins proclamée par la loi et garantir cette gratuité pour tous les enfants (y compris ceux en situation de handicap, de rue ou atteints de maladies chroniques) et mettre en place une politique de réduction des disparités entre les zones urbaines et rurales ;
- ✓ Recenser les enfants en situation de handicap, améliorer l'accès aux services et à la qualité de prise en charge par un financement dédié et la mise à disposition par l'Etat de techniciens formés.

**III. DROITS DES ENFANTS AUTOCHTONES ET DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE**

En 2018, le Congo a accepté une recommandation afin de garantir un accès inclusif à l'éducation aux enfants autochtones et une autre l'engageant à « prendre des mesures pour combattre les violations des droits des enfants, en particulier des enfants des rues ».

Ces dernières années, le gouvernement a adopté un Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA)<sup>4</sup> et les décrets d'application de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones. Jusqu'à présent, ni le Cadre ni la loi n'a été appliqués.

Il y a un manque d'investissement de l'Etat pour assurer l'accès à une éducation adéquate pour les enfants autochtones : 65% des enfants autochtones en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés. Jusqu'à présent, les écoles dites ORA<sup>5</sup> adaptés aux enfants autochtones ne sont pas officiellement inscrits dans la carte scolaire ni financée par l'Etat.

Concernant les enfants en situation de rue, il n'y a pas eu de mesure concrète récente prise par l'Etat. Pourtant, Depuis la crise COVID-19, le REIPER observe une augmentation constante et généralisée d'enfants en situation de rue à Brazzaville.

**A) Nous recommandons de :**

- ✓ Mettre en œuvre la loi n°5-2011 et le Cadre de Planification portant promotion et protection des droits des peuples autochtones, les promouvoir afin de lutter contre les discriminations à leur égard et remettre en place des établissements scolaires inclusifs et adaptés, avec un budget affecté, en vue de l'intégration socio-éducative des enfants autochtones;
- ✓ Développer et financer un programme pour la prise en charge, la réinsertion, l'éducation et la formation professionnelle des enfants en situation de rue, en incluant les familles et les organisations de protection de l'enfance.

Merci pour votre attention.

---

<sup>4</sup> En 2018

<sup>5</sup> Observer, Réfléchir, Agir